



## Mode de garde enfant

-----  
Par Maness21

Bonjour, je suis séparée de mon conjoint avec 2 enfants à charge.

Nous avons établi que les enfants auraient leur résidence principale chez moi.

Mon conjoint les aurait 1 weekend sur deux, 3 semaine en août et 1 semaine à Noël. Du fait de son travail il ne peut pas faire autrement. Est-ce un mode de garde réduit ?

Autre question mon ex conjoint travaille pendant les vacances et pour compenser il veut les enfants tous les week-end pendant les petites vacances. Est-il en droit de le demander ?

Je travaille pendant les vacances je suis assistante ménagère. Je ne pourrai donc pas profiter de temps avec mes enfants si mon ex conjoint les a tous les week-end.

Est-ce que cela peut lui être accordé ?

Merci pour vos réponses

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Tout est possible. Chacun peut demander ce qu'il souhaite et justifier ses contraintes professionnelles. Ensuite c'est le juge qui décide, dans l'intérêt des enfants (et pas forcément de l'un ou l'autre des parents).

La notion de "garde réduite" n'est pas définie par la loi.